

Accueil - L'éducation artistique et culturelle à l'école

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À L'ÉCOLE

L'éducation artistique et culturelle contribue au développement de la créativité des élèves et leur confiance en eux. De l'école élémentaire au collège, votre enfant acquiert des connaissances, rencontre des œuvres et des artistes mais aussi pratique plusieurs arts.

EN BREF

- Acquérir une culture artistique personnelle;
- Découvrir différentes formes d'expression artistique : arts visuels, arts du son, arts du spectacle vivant ;
- Développer son goût pour les pratiques artistiques, notamment la pratique musicale.

Épanouissement et réussite des élèves

La culture et la pratique artistiques contribuent à l'épanouissement et à la réussite des élèves. Éducation musicale, arts plastiques, arts visuels, arts du spectacle, arts numériques ou encore découverte du patrimoine sont des activités où les enfants font appel à leurs sens, à leur imagination et à leur créativité. Ils apprennent également à se concentrer, à enrichir leur capacité d'expression et à prendre des initiatives.

À l'école maternelle : percevoir, imaginer et créer

Dès la maternelle, votre enfant développe sa curiosité et construit sa pensée en explorant, en cherchant, en découvrant. Il aborde le monde par l'expérience. L'école cherche donc à favoriser les situations d'apprentissage où il peut "percevoir, sentir, imaginer, créer".

Pour les enseignants, l'objectif est d'amener chaque enfant à **développer son goût pour les pratiques artistiques, en multipliant notamment les occasions de pratiquer, seul ou en groupe, d'explorer librement**, par exemple pour dessiner. L'enseignant va favoriser cette expérimentation et échanger aussi sur la production de chacun, qu'il va conserver et vous transmettre afin de voir ensemble les progrès accomplis.

Autre objectif, faire découvrir des formes d'expression artistique variées, en organisant des rencontres régulières avec des œuvres de différentes époques et dans différents domaines artistiques. Les sorties scolaires doivent également permettre aux enfants de découvrir des lieux culturels (expositions, spectacle, cinéma, etc.) et le plaisir d'être spectateur.

ASTUCE MALLETTE

Sensibiliser son enfant à l'art dès le plus jeune âge favorise son développement moteur et émotionnel et contribue à son épanouissement.

C'est particulièrement le cas pour les enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés chroniques ou plus importantes. Il n'y a pas

d'âge pour parler d'art et le pratiquer : faire aimer l'art, c'est d'abord donner l'envie d'en faire.

À l'école élémentaire : développer la sensibilité et l'expression artistiques

À l'école élémentaire, votre enfant bénéficie de **deux heures d'enseignement artistique chaque semaine, axés sur la pratique, comprenant les arts plastiques** (peinture, sculpture, dessin, photographie, cinéma, bande dessinée, arts graphiques, arts numériques) **et l'éducation musicale** (chansons, musiques instrumentales et vocales). Il peut être également initié aux **arts du spectacle vivant** (danse, théâtre, arts du cirque, marionnettes, etc.).

Les professeurs privilégient les projets qui peuvent mêler plusieurs thèmes. L'enseignant va amener les élèves à s'interroger sur leur démarche : comment représenter le monde, comment exprimer ses émotions, comment raconter une histoire par les images... Tout au long de l'école élémentaire, et jusqu'à la fin de l'année de 6e, les élèves vont développer leur capacité à expérimenter, à produire, à créer. Ils vont aussi apprendre à analyser leur pratique et celle de leurs camarades, en les mettant en perspective avec les œuvres d'artistes.

Les compétences qu'ils vont acquérir au cours de ces heures d'éducation et de pratique artistique et culturelle (comme les compétences corporelles, à l'oral, méthodologiques, sociales ou culturelles) leur seront utiles dans tous les autres apprentissages.

Au collège : enseignements artistiques et projets culturels

Au collège, votre enfant bénéficie chaque semaine d'une heure d'arts plastiques et d'une heure d'éducation musicale. En plus de ces enseignements obligatoires, tous les professeurs, quelle que soit la discipline enseignée, peuvent mener un projet artistique et culturel avec leurs élèves : par exemple, un enseignement pratique sur l'opéra mené par les professeurs d'arts plastiques, d'éducation musicale et de français, un projet de création numérique mené par les professeurs de mathématiques et d'arts plastiques, etc.

Votre enfant peut également participer à la chorale du collège, qui regroupe chaque semaine tous les élèves intéressés et leur permet de découvrir ou d'approfondir cette pratique musicale collective. Depuis la rentrée 2018 c'est un enseignement facultatif : la participation de l'élève est commentée dans les bulletins scolaires et elle peut permettre de gagner des points pour le brevet en fin de 3e.

Les classes à horaires aménagés

Dans certaines écoles ou collèges, les élèves qui le souhaitent peuvent intégrer une classe à horaires aménagés en musique, en danse ou en théâtre.

Ces élèves suivent un cursus scolaire ordinaire et disposent d'un temps hebdomadaire dédié à leur activité artistique, au conservatoire ou dans des écoles de musique ou de danse agréées par l'éducation nationale.

Les conditions d'accès varient suivant les classes à horaires aménagés et il revient aux parents de se renseigner auprès de leur académie sur les modalités d'inscription de leur enfant.

Le dernier conseil de classe de 3e évalue les compétences acquises dans les langages des arts et du corps, principalement lors des cours d'arts plastiques, d'éducation musicale mais aussi de français et d'éducation physique et sportive. Les points acquis sont pris en compte pour le contrôle continu du brevet. L'éducation artistique et culturelle peut être également évaluée lors de l'épreuve orale finale au cours de laquelle les élèves peuvent présenter un projet artistique ou culturel mené durant ses 3 dernières années au collège.

Après le collège, les élèves qui le souhaitent peuvent approfondir leur éducation artistique et culturelle à travers des enseignements de spécialités et des options artistiques, dispensés dans certains établissements.

ASTUCE MALLETTE

De nombreux musées proposent des parcours de découverte associant souvent des ateliers de pratique. Ces mêmes musées proposent aussi des espaces "spécial enfant" gratuits sur leurs sites internet d'une très grande qualité : de chez soi, avec ses enfants, il est possible de découvrir les œuvres et d'avoir une première initiation à l'art, sous forme de jeux.

Votre ville, département ou région peut aussi avoir un programme d'initiation artistique, notamment durant les vacances scolaires, à des tarifs très avantageux.

POUR ALLER PLUS LOIN

- À tous les niveaux de sa scolarité, votre enfant peut rejoindre [la chorale](#) de son école.
- Découvrez le Plan chorale sur [education.gouv](#).

Publié le 11 juillet 2019